

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

N° 2026-00010

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal **le mardi 14 avril 2026, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Nature et effets

- La dérogation mineure vise à régulariser l'implantation existante d'un bâtiment accessoire situé en cour avant dans la zone RV-3.

La réglementation en vigueur

- Selon le Règlement de zonage no 2016-532, l'article 6.2.4, alinéa 1 a), stipule :

Un bâtiment accessoire est autorisé en cour avant lorsqu'il respecte l'ensemble des dispositions suivantes :

a) La propriété doit être localisée dans l'une ou l'autre des zones suivantes : Cons-1, Cons- 2, Cons 3, Cons-4, Cons- 6, Rec-9, RV-1, RV-2, RV-9, RV-10, RV-11, RV-12, RV-13 et RV-14, ainsi que pour les terrains riverains de la zone AF-2.

Identification du site concerné

La propriété visée par la demande de dérogation mineure se situe sur le lot 2 593 622, cadastre du Québec, sise au 179, rue du Tournesol, dans la zone RV-3.

Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 14 avril 2026, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, le 20 mars 2026

(signé)

James L. Lacroix
Directeur général & greffier-trésorier